



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 27 mars 2025 à 20 heures 00 minutes
Salle du Conseil Municipal

Quorum : 9

Présents :

M. BOUET Benoit, M. BOURGUIGNON Dominique, Mme COLOMBIER Dominique, M. COUREL Francis, Mme DEFLUBE Fabienne, M. DESERT Cyrille, Mme FUSSIEN Catherine, Mme HURAY Nathalie, M. MASSON Laurent, M. MASSON Vincent, Mme PIERRAT Estelle, M. PORTELLO Mickaël

Procuration(s) :

M. DHOMMEE Thierry donne pouvoir à M. MASSON Vincent, Mme DUVAL Stéphanie donne pouvoir à M. DESERT Cyrille, Mme GOBET Elodie donne pouvoir à Mme DEFLUBE Fabienne

Absent(s) :

Excusé(s) :

M. DHOMMEE Thierry, Mme DUVAL Stéphanie, Mme GOBET Elodie

Secrétaire de séance : M. PORTELLO Mickaël

Président de séance : M. BOUET Benoit

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 10/02/2025

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2024

Sous la Présidence de M. BOURGUIGNON, doyen d'âge, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents, le compte administratif de M. le Maire, puis le compte de gestion de M. le Receveur Percepteur, Receveur Municipal.

Section de fonctionnement : excédent 373 191.25 €

Section d'investissement : déficit 44 866.97 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Affectations des résultats 2024

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024, constatant qu'il fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 373 191.25 €

- un déficit d'investissement de 44 866.97 €

décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- report en recette de fonctionnement 002 : 316 124.28 €

- excédents de fonctionnement capitalisés 57 066.97 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

MAIRIE

2621 Chemin de la Vierge
27500 CORNEVILLE SUR RISLE
tel : 02.32.57.00.44

mail : mairie-de-cornevillesurrisle@wanadoo.fr

4 - Vote des taux d'impositions 2025

- Taxe foncière (bâti) 33.65 %
 - Taxe foncière (non bâti) 33.72 %
 - Taxe d'habitation 11.16 %
- pour un produit de :
- Taxe foncier bâti 1 166 000 x 33.69 % = 392 825 €
 - Taxe foncier non bâti 89 900 x 33.72 % = 30 314 €
 - Taxe d'habitation 145 700 x 11,16 % = 16 260 €

Pour un total de : 439 399 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Vote du budget primitif 2025

Le conseil municipal, après avoir examiné article par article le budget primitif 2024, approuve à l'unanimité des présents, les propositions de M. le Maire et vote le budget équilibré en recettes et en dépenses qui s'élève à :

- Section de fonctionnement 1 114 609.28 €
- Section d'investissement 239 508.97 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Critères d'attribution du régime indemnitaire

Le Maire rappelle que les agents bénéficient d'un régime indemnitaire et qu'en cas d'arrêt de maladie ordinaire celui ci est maintenu.

Il est proposé, une suspension de ce régime indemnitaire au bout d'un mois de congés maladie ordinaire. Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 0, Contre : 2, Abstention : 0)

7 - Nomination d'un régisseur pour la chasse et pêche

Le Maire rappelle que la commune possède une régie chasse et pêche. Il explique que Mme HAVARD Sylvette, actuellement régisseur ne souhaite plus cette fonction et propose de nommer Mme HAREL Justine et que de ce fait, une délibération est nécessaire.

Le Trésorier a donné un avis favorable

Le Conseil Municipal, propose de donner délégation au Maire, afin de créer ou modifier une régis.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8 - Renouvellement de la convention Présence Verte

Le Maire rappelle la délibération n° 04/2022 du 25.01.2022 pour l'adhésion à Presence Verte et propose le renouvellement avec la prise en charge des droits d'entrée selon le tarif en vigueur (au 01.04.2025) d'une participation sur l'offre Activ'zen, à tout abonné de 2 € sur l'abonnement mensuel par installation, sans conditions de ressources y compris aux personnes bénéficiaires de l'APA, ainsi q'un report financier sur d'éventuelle option si le solde de l'abonnement est égal a 0 € du fait du cumul d'aide. Date d'effet le 01.04.2025.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

9 - Subventions complémentaires 2025 (Refuges de l'Esperance - CAUE 27)

Le Maire rappelle la délibération n° 06/2025 du 10.02.2025 concernant le vote des subventions. Il a été voté une subvention pour " le refuge de l'Espérance" à Appeville Annebault d'un montant de 1 € par habitant soit 1400 €. Néanmoins, cette année le montant est fixé à 1,20 € par habitant soit 1860 €.

Dautre part, le Maire expose la demande de subvention de la CAUE 27 d'un montant de 239.90 €
Le Conseil Municipal, accepte ces propositions

VOTE : Adoptée à l'unanimité

10 - Bail Baudoin

Le Maire rappelle que M. BAUDOUIN Aymeric loue des pâtûres communales parcelles cadastrées section C n° 155 et 156. Il a été constaté que celles ci ne sont pas entretenues correctement et, M. BAUDOUIN ayant déménagé dans l'Orne. Son bail se terminant en 2026, le Maire propose de ne pas renouveler celui-ci. Le Conseil Municipal accepte cette proposition, et charge le Maire de faire tout ce qui sera utile et nécessaire à la résiliation du bail.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

11 - Renouvellement bail Becquet

Le Maire informe le Conseil Municipal que le bail consenti à Mlle BECQUET Emmanuelle, pour les parcelles cadastrées section C n°151 et 152 de pâtures communales, expire en septembre 2026. Le Conseil Municipal, décide de renouveler le bail pour une durée de 9 ans à compter du 01.04.2025 et autorise le Maire à signer l'acte, ou en son absence un des adjoints.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

12 - Renouvellement bail SARL La Chesnée

Le Maire informe le Conseil Municipal que le bail consenti à la SARL « LA CHESNEE », pour les parcelles cadastrées section C n°154 – 157 et 160 de pâtures communales, expire en septembre 2026. Le Conseil Municipal, décide de renouveler le bail pour une durée de 9 ans à compter du 01.04.2025 et autorise le Maire à signer l'acte ou en son absence, un des adjoints.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

13 - Renouvellement bail Cabinet infirmier

Le Maire rappelle la délibération n° 26/2024 du 20.06.2024 décidant de figer le loyer actuellement à 412,18 € pour une période de 2 ans, à compter du 1er Juillet 2024. Le Maire propose de figer de nouveau le loyer à 412.18 € pour une durée de 3 ans à compter du 01.04.2025. Le Conseil Municipal, accepte cette proposition.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

14 - Création de postes

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite au transfert de compétences, la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle nous demande de reprendre la gestion du temps de travail des agents communautaires pour les missions communales.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, de créer :

- 2 postes d'adjoint technique territorial principal 1ere classe, à compter du 01.05.2025.

Grade accessible selon les conditions de qualification définies par le statut et le cas échéant l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la Loi du 26 janvier 1984.

Les emplois créés sont à temps non complet pour une durée de :

- Mme FERREIRA DE ABREU Aline 2h41 hebdomadaire

- Mme MORISSE Fabienne 3h13 hebdomadaire

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité. Le maire (ou en son absence un de adjoint) est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier

VOTE : Adoptée à l'unanimité

15 - Questions diverses

Fait à CORNEVILLE SUR RISLE

Le Maire,



MAIRIE

2621 Chemin de la Vierge
27500 CORNEVILLE SUR RISLE
tel : 02.32.57.00.44

mail : mairie-de-cornevillesurrisle@wanadoo.fr